

Ouverture officielle du contournement de Fargues Saint-Hilaire

samedi 11 décembre
ENEZ NOMBREUX !

gironde.fr/fargues

Rendez-vous le samedi 11 décembre* à l'arrêt de car du giratoire des Bons Enfants (côté aire de covoiturage)

- ▶ 14 h : découverte pédestre du nouvel aménagement
- ▶ 15 h : discours officiels
- ▶ 16 h : ouverture de l'aménagement aux premiers usagers routiers

Venez nombreux participer à cette première !

*Sous réserve de l'évolution sanitaire



« Faciliter les mobilités dans le respect de notre environnement »

Je suis très heureux de voir aboutir le contournement routier de Fargues-Saint-Hilaire. C'est un projet de longue date qui se concrétise, attendu à la fois par les élus locaux, les habitants de la commune, mais aussi les usagers quotidiens de la RD936.

Cette opération s'inscrit dans le cadre d'un programme routier visant à faciliter les déplacements des Girondines et Girondins, notamment sur la liaison entre Bordeaux, l'Entre-deux-Mers et la Dordogne.

Pour autant, on ne peut plus construire aujourd'hui des routes comme on le faisait hier. La réponse au défi environnemental passe par des solutions plus écologiques pour la construction et l'entretien de nos routes départementales.

C'est le cas sur ce projet qui fait l'objet de deux nouveautés. La première est l'utilisation d'une chaussée dépolluante sur une partie du tronçon, permettant d'éliminer une partie de la pollution émise par les véhicules. La seconde est la création d'une voie dédiée au covoiturage et aux transports en commun, la première sur le périmètre girondin hors-Métropole.

Au-delà de ces avancées immédiates, la déviation offre l'opportunité d'écrire une nouvelle page dans l'histoire de la ville et de donner un nouveau visage à son centre-ville, désormais libéré du balai incessant de 19 000 voitures et camions par jour.

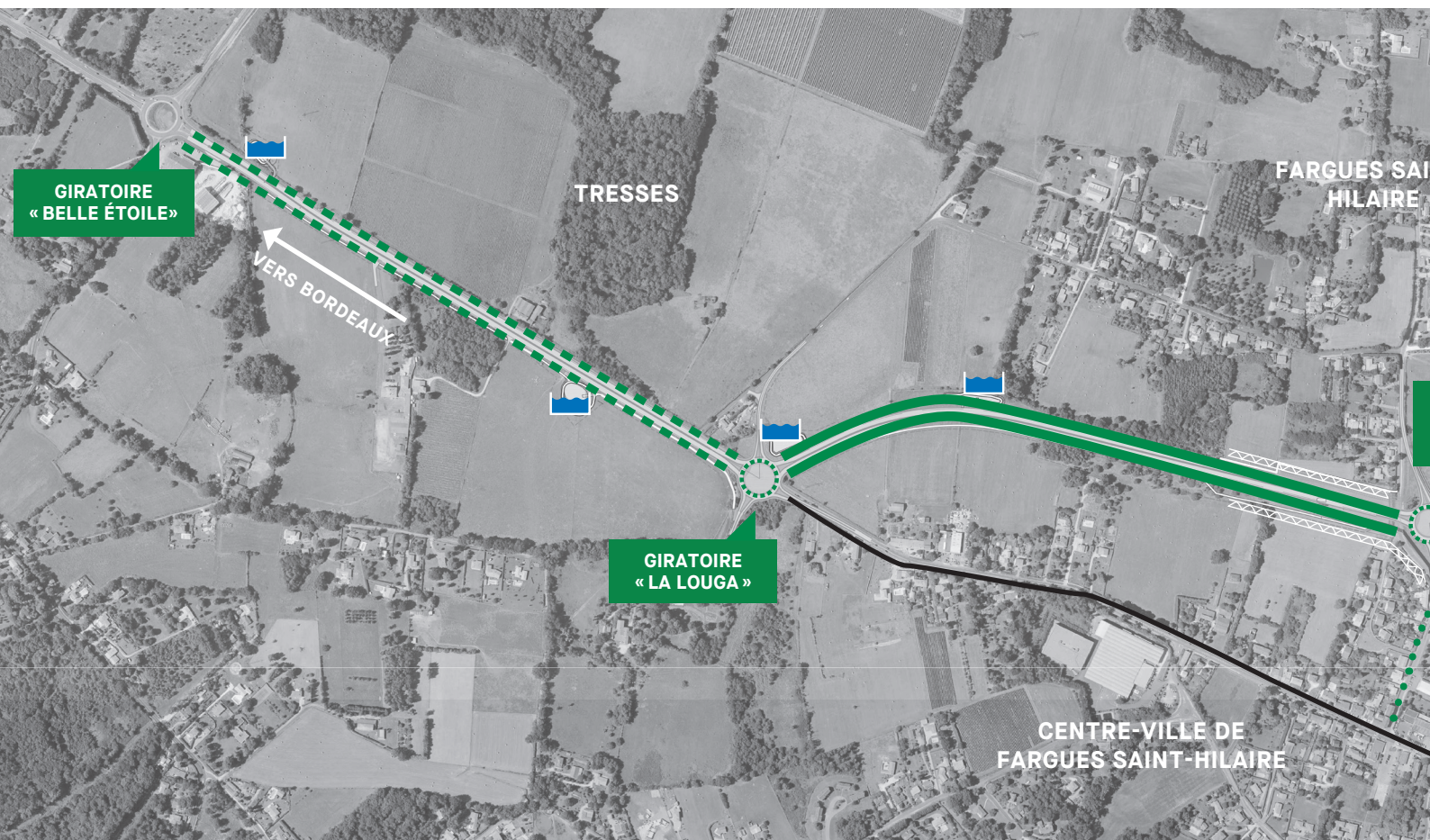
Œuvrer pour le mieux-vivre de toutes et tous, faciliter les mobilités dans le respect de notre environnement, voilà parmi les plus belles missions du Département qui, ici, trouvent une illustration concrète.

A handwritten signature in black ink, which appears to be 'J. Gleyze'.

Jean-Luc GLEYZE

Président du Département
de la Gironde

Les travaux réalisés



Un tracé neuf à 2x2 voies sur 2,9 km au nord de la commune de Fargues Saint-Hilaire, comprenant une voie de chaque côté réservée au covoiturage et au bus



Un tracé neuf sur 500 m au raccordement de la RD936 à l'Est



3 nouveaux giratoires



2 passages inférieurs pour les piétons et cyclistes, accessibles aux personnes à mobilité réduite situés au carrefour "Les Bons Enfants" et au niveau du lotissement "Beauséjour"



Passage pour la petite faune



5 bassins de traitement des eaux de ruissellement de la chaussée



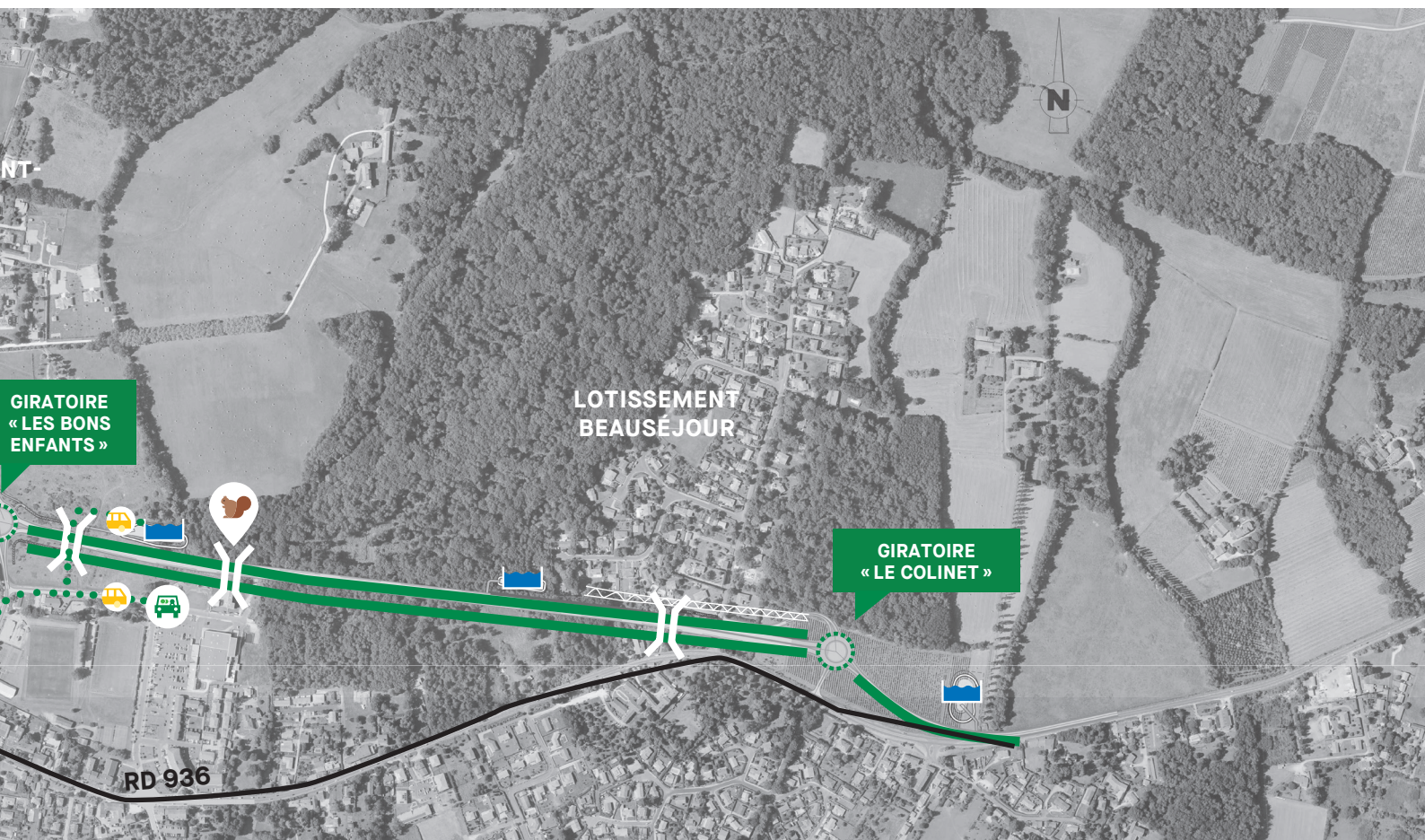
Des protections phoniques collectives (310 m de buttes de terre et 650 m d'écrans) et individuelles pour 17 façades de maisons



Les travaux restant à faire

- La mise à 2x2 voies de la RD 936 sur 1 km entre le giratoire Belle étoile existant et le nouveau giratoire de la Louga.
- 2 bassins de traitement des eaux de ruissellement de la chaussée seront aussi aménagés.

Ce dernier aménagement sera livré fin 2022.



La voie verte

Afin de relier les arrêts de bus à l'aire de covoiturage, la voie verte réservée aux cyclistes et piétons a été réalisée en passant par le passage inférieur du giratoire des Bons Enfants.

La voie verte suit son trajet le long de la Route départementale 936.



Arrêts du car Express Bordeaux - Créon ligne 407

Travaillé en partenariat avec la Région Nouvelle-Aquitaine chargée des transports en commun interurbains, l'itinéraire du car express 407 empruntera la voie réservée afin de relier Bordeaux à Créon dans les deux sens. Il sera ainsi fiabilisé avec un temps de parcours réduit.



Aire de covoiturage

L'aire de covoiturage La Laurence est à la disposition des usagers. Elle comporte 43 places et est desservie par la voie verte et la ligne de car 407 dans une logique d'intermodalité, c'est-à-dire de permettre de passer d'un type de transport à un autre au cours d'un trajet.

Plus d'informations sur les aires de covoiturage en Gironde sur gironde.fr/covoiturage

La prise en compte environnementale

Sur la base d'inventaires écologiques réalisés en amont, un panel de mesures d'évitement, de réduction et de compensation a été mis en place. Par exemple, des stations d'orchidées ont été évitées, l'abattement des arbres gîtes pour les chiroptères maîtrisé, un ouvrage de franchissement pour la faune élargi et 20 hectares de boisement prévus en compensation.

Un expert écologue indépendant veille à la bonne prise en compte des enjeux environnementaux depuis le début du projet, bien en amont des travaux. Un comité de suivi environnemental a été également mis en place afin de rendre compte auprès des différents acteurs de la mise en œuvre des différentes mesures.

Devant ces mesures étudiées en amont du projet, le Conseil National de Protection de la Nature avait donné un avis favorable sur l'aménagement. Les aménagements paysagers constitués de haies, bosquets et arbres isolés contribueront à la reconstruction d'habitats naturels.

Des techniques réduisant l'impact environnemental sont également mises en œuvre. Ainsi, l'enrobé utilisé pour réaliser les routes est un enrobé spécial classé comme dépolluant de type Nox puisqu'il a la particularité de piéger les oxydes d'azote.

**COÛT DE L'AMÉNAGEMENT :
19 MILLIONS D'€ INTÉGRALEMENT
PRIS EN CHARGE PAR LE
DÉPARTEMENT**

La voie réservée : une première pour inciter à réduire l'usage des véhicules !

Sur les doubles voies créées dans les deux sens (en incluant le dernier km à livrer fin 2022), le contournement intègre la première voie réservée réalisée par le Département en Gironde sur ses infrastructures routières (hors Métropole).

Cette voie réservée correspond à la voie de droite. Elle est interrompue à l'approche de chaque giratoire, où chaque usager peut alors se placer sur la voie choisie en fonction de sa destination. Elle est ouverte uniquement aux transports en commun et aux usagers des routes qui covoiturent.

Le covoiturage s'applique à partir de 2 personnes présentes dans le véhicule, en incluant le chauffeur.

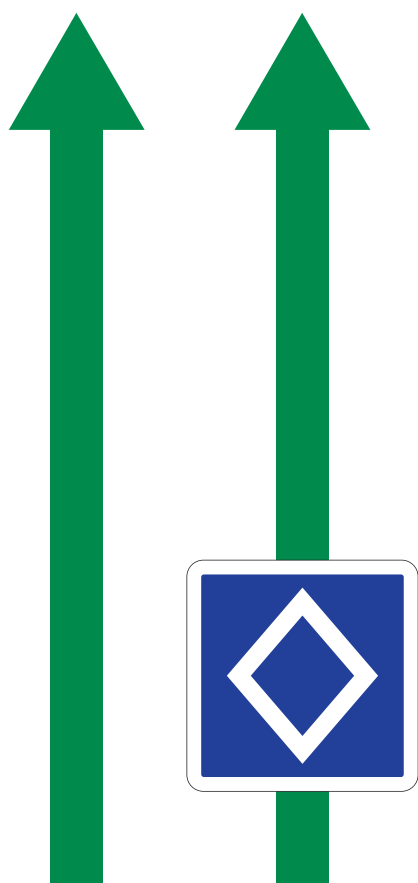
Les mobilités douces et le partage des véhicules sont une des solutions encouragées par le Département pour fluidifier le trafic et réduire l'impact environnemental des déplacements.

D'autres voies réservées au covoiturage sont en préparation en Gironde

- ▶ À Saint-Jean d'Ilac sur la RD106, dans les 2 sens, assortie de la création d'une voie verte sur 3,2 km
- ▶ De Bouliac à Latresne sur la RD113, dans chaque sens sur 4,7 km et sur la RD10 sur 400 mètres avec création d'une voie verte



VOIE RÉSERVÉE AU COVOITURAGE



**Au moins 2
dans la
voiture ?**

**Utilisez la
voie réservée.**

**Ici le Département de la Gironde
améliore votre mobilité.**

gironde.fr/covoiturage



Gagner 100 € par mois ?*



Passez au covoiturage.

*correspond à une personne qui fait 45 km par jour en covoiturant à 2 au lieu de les faire seule, en incluant les frais de carburant et d'entretien d'un véhicule.

gironde.fr/covoiturage